**Timbre ou logo de la collectivité**

**Arrêté CONSTATANT L’ABSENCE DE SERVICE FAIT**

# DE M

GRADE

Le Maire *(ou le Président)* de ,

**Vu** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l’article 20,

**Vu** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, article 87, stipulant que les fonctionnaires, régis par la présente loi ont droit, après service fait, à une rémunération,

Considérant l’absence non justifiée1 de M *(grade)*

 , à compter du jusqu’au

***ARRÊTE***

ARTICLE 1 : En l’absence de service fait, M............................ *(grade)* ......................................... subira une retenue pour absence de service fait de …/30ème *(pour une journée)*, ou de …/60ème *(pour une demi-journée),* ou de …/151,67ème *(pour une heure)* sur son traitement du mois de…………….

ARTICLE 2 : La retenue effectuée sur la rémunération de M……………………. est calculée sur le traitement, ainsi que les primes et indemnités diverses qui lui sont versées en considération du service accompli, mais ne porte pas sur les suppléments pour charge de famille.

**ARTICLE 3**: Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé*(e)*.

**Ampliation adressée au** Président du Centre de Gestion du Jura et au comptable public.

Fait à …… le …….,

Le Maire *(ou le Président),*

*(prénom, nom et signature)*

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification via l’application [télérecours](https://www.telerecours.fr/) au Tribunal Administratif de Besançon

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :

 1Ne pas indiquer le motif du service non fait en cas de grève.